



## RYTHMES SCOLAIRES : Pour la suspension immédiate de la réforme et l'abrogation du décret du 24 janvier 2013

---

# TOUS EN GREVE JEUDI 14 NOVEMBRE

à l'appel des organisations syndicales **CGT, FO, SUD,**  
**FAEN** de l'Enseignement et des personnels des collectivités  
territoriales



La réforme des rythmes, mise en place à la rentrée 2013 pour un peu plus de 20 % des écoliers, fait apparaître de grandes difficultés.

En faisant glisser les missions d'enseignement de l'Éducation nationale vers les communes, elle crée de graves inégalités de traitement sur le territoire, et crée une confusion entre scolaire et périscolaire (locaux, activités...).

Elle va à l'encontre de l'intérêt des enfants et de celui de l'ensemble des acteurs concernés.

Cette réforme bâclée a été mise en œuvre contre l'avis d'une majorité des personnels et de leurs organisations syndicales, elle a été imposée sans les moyens d'encadrement nécessaires.

C'est un échec pour Vincent Peillon et ceux qui l'ont soutenu, le ministre doit en tirer les conséquences et retirer son décret.

Les organisations syndicales, Fédération des Services Publics CGT, CGT Educ'action, Fédération FO de l'Enseignement (FNEC FP-FO), Fédération SPS-FO, SUD-Éducation, Fédération SUD Collectivités Territoriales, la FAEN, réunies en interfédérale le 22 octobre 2013, appellent l'ensemble des personnels du 1er degré ainsi que les personnels des collectivités territoriales, animateurs, éducateurs territoriaux, enseignants artistiques territoriaux et ATSEM, à faire grève le jeudi 14 novembre 2013, pour obtenir la suspension immédiate de la mise en œuvre de la réforme et l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires.

L'intersyndicale nationale apporte son soutien aux mouvements locaux déjà prévus les 12 et 13 novembre 2013. Nos organisations appellent leurs instances locales et départementales à se réunir en intersyndicales et en assemblées générales avec les personnels, dans le cadre unitaire le plus large possible, pour débattre de la construction de la grève du 14 novembre et des suites à donner à cette lutte pour imposer une autre réforme.

*Le 24 octobre 2013*

**Votre déclaration d'intention de grève doit parvenir à votre IEN avant lundi 11 novembre minuit,  
par fax ou par mail**

## **Rythmes scolaires : Janvry refuse d'y passer en 2014**

La commune rurale de Janvry (Essonne) a décidé de ne pas appliquer la réforme des rythmes scolaires en 2014. (...) le conseil municipal avait voté lundi soir une délibération intitulée "Rythmes scolaires : c'est non !" ; pour le maire, Christian Schoettl, "on assiste sur un certain nombre de communes qui ont appliqué la réforme par loyauté ou par militantisme, à un véritable désastre".

Dénonçant la "fracture entre communes riches et pauvres" induites par la réforme faite, selon lui, au "mépris des intérêts de l'enfant", Christian Schoettl a encouragé d'autres maires à suivre l'exemple de Janvry.

(Libération 9.10.2013)

**A Jarny (Meurthe et Moselle), "le Conseil municipal suspend toute mesure préparant l'application de la réforme pour 2014."**

(Informations Ouvrières 24.10.2013)

## **Crillon (Oise) abandonne la semaine de 4,5 jours (BFMTV)**

Deux semaines seulement après la rentrée, la commune de Crillon, dans l'Oise, a choisi d'abandonner la réforme des rythmes scolaires. Finie la semaine des quatre jours et demi, contre laquelle les parents d'élèves s'étaient mobilisés dès l'annonce de l'application des nouveaux rythmes scolaires, en mai dernier.

### **Boves (Somme) veut faire de même...**

Le maire voudrait repasser à la semaine de quatre jours de classe, et renvoyer les 300 écoliers chez eux le mercredi matin... la coupure dédiée à des activités culturelles et sportives placées le midi ne convient pas, les enfants sont épuisés.

(Le Courrier Picard 16.10.2013)

## **L'Union des Maires de l'Oise**

demande "une remise à plat des modalités du financement de la réforme dont le coût ne peut être supporté par les communes" et que "la proximité des élections donne la possibilité aux communes qui le souhaiteraient de ne pouvoir mettre en œuvre la réforme qu'à la rentrée scolaire 2015."

## **L'Association des maires ruraux\***

"Les parents choisiront l'école du chef-lieu qui a les moyens de proposer des activités de qualité. À terme, cela signifie la fermeture d'un certain nombre d'écoles rurales. Puis la mort de villages", insiste l'Association des maires ruraux. "Nous avons déjà deux fois moins de moyens que les communes urbaines en termes de dotation globale de fonctionnement. Cette réforme va accentuer les écarts", poursuit l'association.

(...) en Alsace, certains maires ont décidé de ne pas mettre les mains dans le cambouis et de "laisser leur successeur se débrouiller", confie un élu bas-rhinois, après les municipales.

(Le Figaro - 24.10.2013)

\* 33 000 communes de moins de 3 500 habitants.

## **La lettre au DASEN de 419 directeurs d'école de Paris**

**« L'important, c'est l'École !**

**17 octobre 2013**

Nous, directeurs d'écoles élémentaires et maternelles de Paris, tenons à vous faire part de notre désarroi et de notre colère après un mois de reprise des classes.

(...) fonctionnaires d'état en charge de mission d'Education Nationale, nous souhaitons affirmer fortement ici qu'à l'école, l'important c'est l'École, autrement dit les apprentissages. Apprentissages qui doivent se construire dans de bonnes conditions, dans la sérénité. Des apprentissages menés sous la responsabilité d'adultes formés, habilités. Des apprentissages qui trouvent leur légitimité dans le cadre de programmes officiels, appliqués sur l'ensemble du territoire national.

Contrairement à ce qui est affirmé, nous souhaitons attester que les bonnes intentions qui sous-tendaient cette réforme n'ont pas suffi.

Les déclarations « c'est dans l'intérêt des enfants », « les journées scolaires sont trop longues », « il faut réduire les inégalités », « combattre l'échec scolaire », sont des préoccupations partagées par la totalité des enseignants.

Elles se heurtent cependant à la réalité de la mise en place de cette réforme.

Voici quelques éléments de notre constat :

- Les conditions de sécurité mal assurées pour nos élèves aux différentes sorties de l'école,
- Un niveau d'hygiène des locaux scolaires dégradé,
- L'intervention dans les bâtiments scolaires d'une succession d'adultes dont on ne peut garantir la compétence, à qui sont confiés des groupes d'enfants pour faire des « ateliers » dont on ignore les objectifs, dans les locaux ou hors des locaux de l'école,
- Une confusion totale pour les élèves qui ne savent plus se situer par rapport aux adultes référents. Pour ceux de l'école maternelle, la perte de repères spatio-temporels à laquelle ils sont soumis et le non-respect de leur biorythme sont proprement insupportables. La représentation de l'école qui leur est donnée ne leur permet pas de se situer de façon constructive dans l'institution scolaire,
- La confusion des finalités du scolaire et du périscolaire, certains ateliers proposés par la ville ayant des appellations équivoques : « lecture », « ateliers scientifiques », « anglais », etc.
- Des personnels enseignants exclus des locaux des classes où ils prépareraient leur travail pédagogique après 15 heures deux fois par semaine. Il en résulte une perte de motivation des équipes et une interrogation sur les finalités de leur métier,
- Des personnels d'animation, souvent plein de bonne volonté, mais désarmés devant l'ampleur de la tâche confiée : animer des ateliers sans matériel, dans des locaux impropres à leur exercice, parfois sans formation,
- Des agents des écoles maternelles déboussolés qui ont du mal à s'inscrire dans les nouvelles missions imposées par la Ville, sans formation : passer du ménage et de l'assistance aux enseignants à l'animation d'ateliers éducatifs en responsabilité devant les élèves.

Depuis un mois, les bâtiments scolaires sont réduits à des lieux d'accueil pour enfants où différents adultes possédant des statuts mal identifiés par les élèves passent faire avec eux des « activités », le scolaire peinant à trouver sa place dans la confusion générale des espaces et des rôles de chacun.

Il nous semble particulièrement important que l'institution qui nous emploie réaffirme aujourd'hui la prépondérance de l'École à l'école. En professionnels de l'Education que nous sommes, nous savons que la désorganisation structurelle induite par l'application de cette réforme parisienne, ne sera pas résolue après une « période de rodage » ou après quelques « ajustements » à la marge.

Nous vivons douloureusement le fait qu'une expérience mal préparée, sans consensus trouvé entre les différents acteurs, vienne mettre à mal les valeurs de l'école de la République en laquelle nous continuons de croire.

Nous vous assurons, Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, de notre profond attachement au service public d'éducation. »

## Le soutien de MM Ferry et Darcos...

De plus en plus isolé, le ministre Peillon vient de recevoir le soutien appuyé de deux anciens ministres de l'Education Nationale.

Pour **Luc Ferry**, ancien ministre du gouvernement Raffarin-Chirac, « *la loi sur les rythmes est, sur les principes, extrêmement bonne* ». En matière de territorialisation de l'Ecole, M. Ferry est un spécialiste : il a à son actif le transfert aux collectivités territoriales des 80 000 personnels Techniques, Ouvriers et de Service (TOS) qui ont perdu du coup leur statut de fonctionnaire d'Etat (loi de décentralisation de 2004).

Pour **Xavier Darcos**, ancien ministre du gouvernement Fillon-Sarkozy, « *ce n'est pas l'intérêt des enfants, des jeunes, qu'ils soient saisis dans une polémique politique* » et il appelle à « *essayer de mettre un peu de calme dans tout cela* ». En matière d'intérêt des enfants, M. Darcos s'y connaît ; on lui doit la suppression de 2 h d'enseignement hebdomadaires et le démantèlement des RASED.

## Unité pour arrêter la réforme !

Dans leur appel à la grève du 14 novembre, les syndicats parisiens **SNUipp-FSU, SNUDI-FO, Sud Education, CNT-Ste, CGT Educ'Action et FO Ville de Paris** écrivent :

*« Les conséquences de cette réforme s'appuyant sur le projet éducatif territorial et de cette précipitation ont **des impacts dévastateurs** sur les conditions d'enseignement et les conditions d'apprentissage des élèves ainsi que sur les statuts des personnels enseignants et municipaux. »*

---